



EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI

FOIRE AUX QUESTIONS

• POURQUOI METTRE EN PLACE L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI ?

L'objectif est de pouvoir **recycler plus d'emballages** tout en **réduisant la quantité de déchets de la poubelle noire** destinée à l'enfouissement.

• QUELLES SONT LES NOUVELLES CONSIGNES ?

Les nouvelles consignes sont simples.

Dès le 1^{er} janvier 2023, vous pourrez déposer en vrac, bien vidés dans la borne de tri jaune :

- **Tous les emballages en métal** (même les plus petits comme les capsules de café)
- **Tous les emballages en carton et briques alimentaires**
- **Tous les emballages en plastique** (bouteilles, flacons, mais aussi fait nouveau, pots, boîtes, barquettes, sachets et films).

Et toujours :

Les emballages en verre (bouteilles, pots, bocaux et flacons) sont à déposer **dans la borne de tri verte « emballages en verre à recycler »** et **tous les papiers dans la borne de tri bleue « papiers »**.

• POURQUOI FAUT-IL DÉPOSER LES EMBALLAGES EN VRAC DANS LES BORNES DE TRI ?

Au centre de tri, les déchets sont séparés par matière pour être recyclés. Si les déchets sont dans un sac poubelle ou dans un sachet, ce tri ne peut pas avoir lieu et les déchets ne pourront pas être recyclés. Il est donc primordial de déposer les déchets en vrac, sans sac dans les bornes de tri.

• QU'EST-CE QU'UN EMBALLAGE ?

Un emballage, c'est ce qui sert à protéger et à transporter un aliment ou un objet.

• QUE VA T-IL RESTER DANS LA POUBELLE NOIRE ?

- **Les objets en plastique** (brosses à dents, figurines et goodies, briquets, règles, pots de fleurs,...)
- **Les emballages en bois** (boîtes, barquettes,...)
- **La vaisselle cassée**
- **Les déchets d'hygiène** (couches, cotons démaquillant, serviettes hygiéniques, gants, masques, mouchoirs en papier,...)
- **Les faux amis du papier** (papier calque, papier plastifié,...).

• FAUT-IL LAVER LES EMBALLAGES ?

Non ce n'est pas nécessaire, il suffit de bien les vider.

• EST-CE QUE JE PEUX EMBOÎTER LES EMBALLAGES POUR GAGNER DE LA PLACE ?

Non cela rend le recyclage impossible.

Chaque matière est recyclée séparément dans des usines dédiées. À l'arrivée au centre de tri, les emballages sont séparés par des machines selon leur composition afin d'être envoyés vers leur filière de recyclage. Lorsque des déchets sont emboîtés les machines ne parviennent pas à détecter leur composition, ils sont donc envoyés en refus et ne sont pas recyclés.

• EST-CE QUE JE PEUX LAISSER LES BOUCHONS SUR LES BOUTEILLES EN PLASTIQUE ?

Oui s'ils sont vissés, il s'agit aussi de plastique recyclable.

• SI J'AI UN EMBALLAGE AVEC UN LOGO « PRODUITS DANGEREUX », EST-CE QUE JE PEUX LE METTRE AU TRI ?

Non les emballages ayant contenu des produits dangereux comme par exemple des produits de traitement de piscine, de bricolage, de jardinage ou combustibles sont par nature définies comme des déchets dangereux. Ils doivent être déposés dans des lieux spécifiques.

• QUE DEVIENNENT LES EMBALLAGES TRIÉS EN PLUS ?

+ d'emballages triés, c'est + de matière à réutiliser !

